



Compte-rendu du bureau de la CLE 04 mai 2023 à Saugues



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Structure porteuse
ETABLISSEMENT PUBLIC
LOIRE

Liste des participants :

Membres du bureau			
Nom- Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Mireille GARDES SAINT PAUL	Présidente de la CLE, représentante de la Communauté de communes du Haut-Allier	•	
Jean-Claude CHARBONNIER	Direction Départementale des territoires de Haute-Loire (DDT 43)	•	
Lionel MARTIN	Président de la FDAPPMA de Haute-Loire	•	
Myriam BERNARD	Direction Départementale des territoires de Haute-Loire (DDT 43)	• (visio)	
Anne GELY	Direction Départementale des territoires de Lozère (DDT 48)	• (visio)	
Guy GALTIER	Représentant des maires de Lozère, maire de Grandrieu	•	
Olivier DEPALLE	Représentant des maires de Haute-Loire, maire de Monistrol d'Allier	•	
Simon BURNER	SOS Loire Vivante	• (visio)	
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•	
Laurent SAGNOL	OFB – SD 43	•	
Sylvain LECUNA	EDF	•	
Stéphane NICOLAS	Président de la FDPPMA 43	• (visio)	
Nicolas SAVAJOLS	Chambre d'agriculture de Lozère		•
Joël PLANTIN	Représentant des maires de Haute-Loire, maire de Saugues		•
Gérard BELIN	Représentant de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, maire de Paulhaguet		•
Gérard BEAUD	Représentant du SMAT du Haut-Allier		
Alain FOUILLIT	Vice-Président de la CLE, représentant des maires de Haute-Loire		•
Jean-Marc BOUDOU	Représentant des maires du Cantal		•
Intervenants			
Aude LAFON	Animatrice de la CLE du SAGE du Haut-Allier – Ep Loire	•	
Salomé MAYER	Apprenti géomaticienne - EPLOire	• (Visio)	
Jacques DE SEAUVE	Services techniques – Conseil Départemental de Haute-Loire	• (Visio)	
Patrick MARTIN	Directeur du CNSS	•	
Céline BERARD	Directrice adjointe du CNSS	•	

Le jeudi 04 mai 2023, à la salle multimédia de Saugues, le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier s'est réuni sous la présidence de Mme GARDES SAINT PAUL.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Validation du compte rendu de la CLE du 21 février,
- Avis de la CLE sur la Demande d'Autorisation Environnementale relative à la reconstruction du pont de Langeac (M. DE SEAUVE –CD 43)
- Rapport d'activités 2022 (Aude LAFON),
- Echanges relatifs à la stratégie de repeuplement du saumon (Patrick Martin),
- Présentation du travail réalisé sur la délimitation des têtes de bassin versant sur le Haut-Allier (Aude LAFON + Salomé MAYER),
- Point d'information sur l'avancement de l'étude Devès (Aude LAFON),
- Présentation du document de communication sur les économies d'eau (Aude LAFON),
- Information sur procédure de mise en transparence Poutès (Sylvain LECUNA),

- **Validation du Compte-rendu de la CLE du 21 Février**

Mme GARDES SAINT-PAUL rappelle qu'une CLE conjointe avec le SAGE de l'Allier aval s'est tenue le 21 février à Brioude. Il s'agissait d'une réunion dédiée à l'étude HMUC Allier. Il a été décidé, pour ce compte-rendu de réunion, de rédiger un verbatim à partir de l'enregistrement de la séance.

Les membres du bureau valident ce compte-rendu.

Délibération 23-02

- **Avis de la CLE sur la Demande d'Autorisation Environnementale relative à la reconstruction du pont de Langeac**

M. DE SEAUVE des services techniques du Conseil Départemental de Haute-Loire, présente le projet de déconstruction/reconstruction du pont Alexandre Bertrand. Ce pont traverse la rivière Allier au niveau de la commune de Langeac.

Il rappelle l'origine du projet ainsi que les différents tracés étudiés afin de limiter l'impact des travaux sur les compartiments environnements et humains. (La présentation est annexée au présent document).

Mme LAFON propose ensuite une analyse du projet au regard des dispositions et du règlement du SAGE du Haut-Allier.

M. MARTIN, Président de la Fédération de pêche de Haute-Loire souhaite rappeler que l'Allier abrite plusieurs grands migrateurs dont le saumon et l'ombre. Ces espèces n'ont pas les mêmes périodes de migrations et de reproduction. Cela ne semble pas pris en compte pour la mise en place des batardeaux notamment.

M. SAGNOL, représentant de l'OFB, indique qu'il a rendu un avis sur ce projet dans lequel il a indiqué que le volet sur les milieux aquatiques n'était pas assez précis. Il manque un certain nombre d'informations sur les espèces piscicoles présentes dans l'Allier. Il précise que les données existent notamment dans le cadre des pêches électriques réalisées par l'OFB ou la fédération de pêche.

M. MARTIN met en garde sur l'impact de la mise en suspension des particules fines lors de la phase de chantier sur la survie des alevins.

M. SAGNOL explique qu'en amont de la pile centrale du pont actuel, il y a un atterrissement qui pourrait être supprimé. Ce dernier crée un courant indésirable en rive droite en aval.

M. DE SEAUVE répond qu'ils ont étudié cette proposition. Le fait de supprimer cet atterrissement aura un impact minime mais augmentera les vitesses sur la pile. Il indique que cela servait de protection à la pile.

M. SAGNOL et M. Martin partagent l'analyse de Mme LAFON concernant les suivis de la qualité des eaux, et indiquent que la réalisation d'un suivi mensuel n'est pas suffisante. Il faut adapter la fréquence des prélèvements en fonction des différentes phases de travaux.

M. DE SEAUVE précise que cela sera plus détaillé une fois que le bureau d'étude sera retenu. Un cahier de suivi sera tenu.

M. MARTIN souhaite que la fédération de pêche de Haute-Loire soit destinataire des résultats d'analyses.

Mme BERNARD de la DDT43 en réponse à la remarque de Mme LAFON indique qu'il n'y a pas d'obligation à associer la CLE en amont du projet.

Elle précise également que le porteur de projet devra indiquer les points d'embarquement et de débarquement pour les pratiquants de canoë-kayak car les travaux vont engendrer une modification temporaire de certains sites.

Les membres du bureau s'interrogent sur la faisabilité technique pour les pratiquants de débarquer en amont et rembarquer en aval des travaux.

Après ces échanges, Mme GARDES SAINT-PAUL propose de rendre **un avis favorable** assorti des préconisations suivantes :

- ⇒ Les membres de la CLE soulignent la qualité globale du projet et des différentes variantes de tracés étudiées permettant de réduire au maximum les impacts sur les volets environnementaux et humains.
- ⇒ Le document tient globalement compte des objectifs du SAGE du Haut-Allier et identifie de nombreuses mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur le milieu aquatique, notamment en phase de travaux.
- ⇒ Toutefois les membres du bureau regrettent que la CLE n'ait pas été associée dès l'origine du projet afin d'apporter des éléments d'information sur d'éventuels points de vigilance. A titre d'exemple, l'inventaire des zones humides du SAGE n'a pas été pris en compte malgré la disponibilité des données.
- ⇒ Ils souhaitent rappeler que l'Allier abrite plusieurs espèces de poissons migrateurs dont les périodes de migration diffèrent (ombre communs, saumons, ...). De ce fait, ils déplorent que l'étude d'impact n'ait pas été assez développée sur cet aspect-là, notamment lors de la phase d'installation des batardeaux.
- ⇒ Ils indiquent que sur le volet « suivi de la qualité de l'eau », des compléments doivent être apportés en ce qui concerne la transmission des données (A qui ?, Comment ?, A quelle fréquence ?) ainsi que sur les seuils des différents paramètres pris en considération. A ce titre, la Fédération de pêche de Haute-Loire souhaite être destinataire des résultats. De plus, les membres du bureau souhaitent que la fréquence des prélèvements soit revue à la hausse et considèrent que le nombre de prélèvements proposés n'est actuellement pas suffisant.
- ⇒ Ils précisent qu'un usage n'a pas été mentionné dans le dossier à savoir la pratique de sport d'eau vive (canoë-kayak). Une information préalable devra être menée auprès des professionnels de cette activité en amont de la phase de travaux.

Délibération 23-03

- **Rapport d'activités 2022 de la CLE, programmation 2023**

La présentation du rapport d'activités 2022 et des perspectives pour 2023 n'entraîne aucun questionnement.

Les membres du bureau de la CLE valident à l'unanimité le rapport d'activités 2022 et félicitent le travail réalisé par la cellule d'animation.

Délibération 23-04

- **Echanges relatifs à la stratégie de repeuplement du saumon**

Patrick MARTIN, Directeur du CNSS, sur demande de Mme GARDES SAINT-PAUL rappelle l'historique de la stratégie de repeuplement du saumon.

Il revient sur le constat partagé à la fin des années 90, du déclin de la population de saumons dans l'Allier et sur les différents paramètres en cause (prédation, qualité de l'eau, obstacles à la migration, changement climatique...). Il revient sur l'intérêt de conservation de cette espèce et sur le projet initié en 2001 par le Ministère de l'environnement en créant notamment la Salmoniculture du Haut-Allier devenue en 2007 le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS).

Il présente ensuite les plans de production historiques ainsi que les résultats obtenus et explique que la stratégie de repeuplement a évolué au fur et à mesure du temps et des études réalisées, avec une ambition moindre.

Il explique que l'on est actuellement à une étape charnière du programme de repeuplement. Il est donc primordial que le territoire se mobilise et exprime son ambition au sujet de cette espèce.

Lionel MARTIN, Président de la Fédération de pêche de Haute-Loire, rappelle que depuis 2 ans la fédération de pêche porte le marché relatif au repeuplement saumon. A ce titre, il souhaite solliciter la CLE pour réaffirmer la volonté des acteurs du Haut-Allier autour des enjeux suivants :

- La mise en place d'objectifs de retour sur 2 PLAGEPOMI (comptage à la station de Vichy (03)) :
 - o de 830 saumons en 2027
 - o de 1700 saumons en 2032
- La demande de la suppression de la zone refuge de l'amont de Langeac pour la mise en place de l'alevinage sur ce secteur,
- La continuation de l'amélioration de la qualité de l'eau.

M. MARTIN précise également que la Fédération de pêche de la Haute-Loire organise le 27 mai 2023 les assises du Saumon Loire Allier au Puy en Velay.

Mme GARDES SAINT-PAUL souhaite recueillir l'avis des membres du bureaux sur ce point.

Les représentants du collège des services de l'Etat souhaitent s'abstenir à ce sujet.

Mme LAFON propose alors aux membres du bureau de faire une consultation dématérialisée à destination de l'ensemble des membres de la CLE. Elle proposera une synthèse des retours pour le prochain de bureau de la CLE du 23 mai.

Les membres du bureau valident cette proposition.

- **Présentation du travail réalisé sur la délimitation des têtes de bassin versant sur le Haut-Allier**

Mme LAFON présente en partenariat avec Mme MAYER, apprentie géomaticienne à l'EPLoire, le travail réalisé pour délimiter, caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants sur le territoire du SAGE. Elle rappelle que c'est une demande du SDAGE Loire-Bretagne (Chapitre 11).

Elle précise qu'elles se sont basées sur la méthodologie mise en place par la stagiaire de l'EPLoire qui a travaillé sur ce sujet sur l'ensemble du bassin du Cher en 2022.

Mme LAFON indique dans un premier temps qu'un traitement SIG a été réalisé pour délimiter les têtes de bassins versants à partir du critère du SDAGE Loire-Bretagne à savoir les rangs de strahler 1 et 2. Une première cartographie a ainsi été générée et montre que 76% du territoire du SAGE est couvert par des têtes de bassins versants.

Mme MAYER explique ensuite l'ensemble des critères pris en considération pour caractériser puis hiérarchiser les têtes de bassins versants.

Les membres du bureau soulignent l'intérêt du travail effectué. Ils souhaiteraient que les cartographies présentent les délimitations administratives pour un meilleur repérage.

M. BAYLE, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'interroge sur la prise en compte de la problématique AEP.

Mme LAFON indique que ce critère n'a pas été utilisé mais que l'on pourrait croiser les données disponibles (ex : communes ayant eu des problèmes d'alimentation en eau potable durant l'année 2022) avec les autres critères.

M. CHARBONNIER de la DDT43, regrette que les données issues de la cartographie des cours d'eau réalisée par la DDT43, en partenariat avec l'OFB, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire et les élus référents n'est pas été pris en compte.

Mme LAFON et Mme MAYER expliquent que le choix a été fait de prendre des données de la BD Topage et non les données DDT, car ces dernières ne sont pas homogènes et donc non automatisables pour le traitement SIG. A titre d'exemple dans le département de la Lozère la cartographie des cours d'eau n'est pas terminée sur le bassin de l'Allier.

- **Point d'information sur l'avancement de l'étude Devès**

Mme LAFON rappelle le contexte concernant l'étude préalable à la mise en place d'un schéma de gestion sur les nappes du Devès, portée en partenariat avec la CLE du SAGE Loire amont.

Elle indique qu'en début d'année 2023, les 2 animatrices et les 2 Présidents de CLE ont rencontré l'ensemble des Syndicats de Gestion des Eaux concernés par les ressources souterraines du Devès afin de convenir des modalités d'installations des équipements de suivis à mettre en place (suivi de débit es cours d'eau, mesure de trop plein, précipitations...). Une répartition équilibrée entre le bassin de la Loire et de l'Allier a été recherché.

Ainsi sur le Haut-Allier les sites d'équipement choisis sont les suivant :

- Puits Bannat (Couteuges)
- Chantuzier (Vissac Auteyrac)
- Landos et Rauret

- Secteur Lac du Bouchet

Les principaux équipements seront installés la première quinzaine de mai.

Mme GARDES indique que suite à la délibération prise par le bureau en date du 22 novembre 2022, concernant la possibilité de faire des forages pour l'abreuvement du bétail, plusieurs dossiers de déclaration Loi sur l'Eau ont été adressés pour information à la cellule d'animation du SAGE.

- **Présentation du document de communication sur les économies d'eau**

Mme Lafon informe les membres du bureau de la finalisation du guide sur les économies d'eau. Elle rappelle que cette action de sensibilisation est menée en synergie avec l'animateur du Contrat Territorial du Haut-Allier.

Mme BERNARD de la DDT 43, précise que la DDT travaille actuellement sur un document de sensibilisation de 4/5 pages avec la Chambre d'agriculture sur la récupération des eaux de pluies.

Mme GARDES indique que le guide du SAGE/CT est moins spécifique et ne concerne pas une pratique en particulier. Il s'adresse à l'ensemble du territoire du SAGE/CT.

Les membres du bureau ayant été destinataires du guide, Mme LAFON propose de laisser un délai jusqu'au 12 mai pour faire parvenir des remarques à la cellule d'animation.

- **Information sur procédure de mise en transparence du barrage de Poutès**

M. LECUNA, d'EDF, rappelle le protocole établi dans le cadre du comité de suivi de l'aménagement de Poutès pour la mise en transparence du barrage lors de la migration des saumons.

Mme LAFON indique que le premier saumon est passé à Langeac le 30 avril (donnée LOGRAMI).

M. SAGNOL indique qu'il souhaiterait être informé lors du passage en transparence de l'ouvrage.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Mme GARDES SAINT PAUL lève la séance à 17h25.

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 4 mai 2023, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis à Saugues, à l'espace Multimédia.

Délibération N° 2023-02
Validation du compte-rendu de la CLE du 21 février 2023

Le compte-rendu de la séance plénière du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres de la CLE du SAGE du Haut-Allier.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



Le 4 mai 2023, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis à Saugues, à l'espace Multimédia.

Délibération N° 2023-03
Avis de la CLE sur le projet de déconstruction/reconstruction du
Pont Alexandre Bertrand à Langeac

Par mail adressé le 31 mars 2023 à la cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier, les services de la DDT de Haute-Loire ont souhaité recueillir l'avis de la CLE sur le projet de déconstruction/reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur la commune de Langeac.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, les membres du bureau se sont réunis à Saugues, le 4 mai dernier afin de rendre un avis à partir des éléments qui leur ont été transmis.

Ainsi, après présentation du projet par les services techniques du Conseil Départemental de Haute-Loire et analyse du dossier par la cellule d'animation du SAGE, je vous adresse un avis favorable de la CLE assorti de quelques préconisations.

- ⇒ Les membres de la CLE soulignent la qualité globale du projet et des différentes variantes de tracés étudiées permettant de réduire au maximum les impacts sur les volets environnementaux et humains.
- ⇒ Le document tient globalement compte des objectifs du SAGE du Haut-Allier et identifie de nombreuses mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur le milieu aquatique, notamment en phase de travaux.
- ⇒ Toutefois les membres du bureau regrettent que la CLE n'ait pas été associée dès l'origine du projet afin d'apporter des éléments d'information sur d'éventuels points de vigilance. A titre d'exemple, l'inventaire des zones humides du SAGE n'a pas été pris en compte malgré la disponibilité des données.
- ⇒ Ils souhaitent rappeler que l'Allier abrite plusieurs espèces de poissons migrateurs dont les périodes de migration diffèrent (ombre communs, saumons, ...). De ce fait, ils déplorent que l'étude d'impact n'ait pas été assez développée sur cet aspect-là, notamment lors de la phase d'installation des batardeaux.

- ⇒ Ils indiquent que sur le volet « suivi de la qualité de l'eau », des compléments doivent être apportés en ce qui concerne la transmission des données (A qui ?, Comment ?, A quelle fréquence ?) ainsi que sur les seuils des différents paramètres pris en considération. A ce titre, la Fédération de pêche de Haute-Loire souhaite être destinataire des résultats. De plus, les membres du bureau souhaitent que la fréquence des prélèvements soit revue à la hausse et considèrent que le nombre de prélèvements proposés n'est actuellement pas suffisant.
- ⇒ Ils précisent qu'un usage n'a pas été mentionné dans le dossier à savoir la pratique de sport d'eau vive (canoé-kayak). Une information préalable devra être menée auprès des professionnels de cette activité en amont de la phase de travaux.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mireille Gardes', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed name.

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 4 mai 2023, les membres du bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis à Saugues, à l'espace Multimédia.

Délibération N° 2023-04 *Validation du Bilan d'activité 2022 - Perspectives 2023*

Le bilan d'activité 2022 est présenté et validé à l'unanimité par les membres du bureau de la CLE.

Il sera transmis à l'ensemble des préfets concernés par la procédure de SAGE ainsi qu'au Président du comité de bassin.

Les perspectives 2023 suivantes sont également adoptées à l'unanimité :

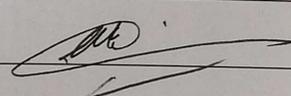
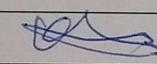
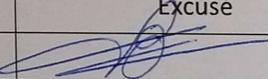
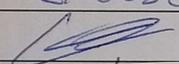
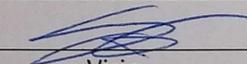
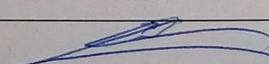
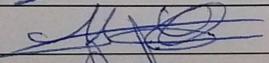
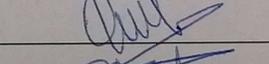
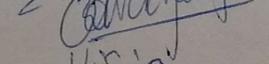
- Instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE,
- Suivi de l'étude HMUC Allier en partenariat avec le SAGE Allier aval,
- Suivi de l'étude d'investigation sur les nappes du Devès pour avancer vers un schéma de gestion des eaux du Devès, en partenariat avec le SAGE Loire amont
- Inauguration du sentier pédagogique sur le thème des ressources en eau souterraine (Devès)
- Délimitation et caractérisation des têtes de bassin (en interne avec l'appui de la chargée de mission SIG de l'EP Loire)
- Suivi et appui au Contrat Territorial du Haut-Allier,
- Recondution des actions de communication et de sensibilisation :
 - Réalisation d'une plaquette de communication relative au diagnostic de l'étude HMUC Allier,
 - Intervention auprès d'étudiants,
 - Réalisation d'un guide portant sur les économies d'eau,
 - Sensibilisation du grand public en lien avec les 5 enjeux du SAGE => Maraudage
 - Organisation d'une journée d'information sur les zones humides 8 juin 2023,

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Mireille GARDES



M^R DE Saugues CD43

Visio

Nom-Prénom	Organisme	Adresse mail	Signature
Mireille GARDES SAINT PAUL	Représentante de la CCHA – Présidente de la CLE		
Olivier DEPALLE	Représentant de la CAPEV		Excusé
Gérard BELIN	Représentant de la CCRHA		
Gérard BEAUD	Représentant du SMAT		
Guy GALTIER	Maire de Grandrieu		
Joël PLANTIN	Maire de Saugues		
Alain FOUILLIT	Maire de St Pal de Senouire		Excusé
Jean-Marc BOUDOU	Maire de Védrines Saint Loup		Excusé
Lionel MARTIN	Fédération de Pêche de Haute-Loire	+ Stéphane Nicolas en Visio	
Nicolas SAVAJOLS	Chambre d'agriculture de Lozère		EXCUSE
Sylvain LECUNA	EDF		
Simon BURNER	SOS Loire Vivante		Visio
Laurent SAGNOL	OFB – SD 43		
Anne GELY	DDT 48		Visio
Jean-Claude Charbonnier	DDT 43	+ Myriam Bernard en Visio	
Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne		
LAFON Aude	Animation SAGE		
Céline BERARD	CNSS		
PATICK MARTIN	CNSS		
Salomé Hayer	EP Loire		Visio